



Perros-Guirec - Tréguier - La Roche-Jaudy

Les plaisanciers ont deux nouveaux formateurs

Trébeurden — Trente-six adhérents ont participé samedi, à l'assemblée générale de l'association, en présence des voisins du Toëno, du Beg-Hent, de l'Île-Grande et de Locquémeau.

Le président de l'Association trébeurdenaise des pêcheurs plaisanciers (ATPP), Jean-Charles Henri, a commencé la réunion en survolant les différentes activités et animations de l'association, « comme le montage de plombs, les permanences à la Maison de la mer, le samedi, de 11 h à 12 h. ». Il rappelle « qu'une conférence sur la météo est prévue le 23 avril, à 10 h, à la Maison de la mer ».

Le président est revenu sur les formations aux permis côtiers : « Elle est assurée par les huit moniteurs de l'association. » Deux nouveaux formateurs ont rejoint l'équipe cette année, « dont une, qui est actuellement en formation. »

En 2021, le bilan reste excellent pour l'obtention des permis côtiers : « 24 candidats se sont inscrits au permis et 22 l'ont obtenu. »

En 2022, onze candidats sont déjà inscrits. La reprise des cours du permis hauturier, « examen le 14 avril », et du certificat restreint de radiotéléphonie (CRR), « examen en juin », attirent aussi de nouveaux candidats.

Inscriptions à la pêche au thon

Une grande partie des discussions a tourné autour de la pêche au thon, organisation, relations avec la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers (FNPP) et « le comité départemental, qui permet d'avoir des liaisons avec les affaires maritimes ».

Les inscriptions à la pêche au thon ont débuté le 4 avril et se termineront le 30 mai. La première période de pêche aura lieu du samedi 2 juillet au



Le bureau de l'association des pêcheurs plaisanciers (ATPP).

PHOTO : OUEST-FRANCE

dimanche 28 août, la seconde période, du 12 au 30 septembre.

La période *No kill* (remise à l'eau des prises vivantes) aura lieu du 1^{er} juin au 15 novembre. « Nous prévoyons prochainement une réunion pour présenter le matériel et les techniques de pêche. »

Autre sujet : la pose des casiers en

mer. « Le nombre total de casiers est limité à deux par bateau. Les casiers doivent être balisés par des bouées marquées de l'immatriculation », rappelle le président. Un adhérent propose « l'achat par l'association de balises traqueurs, pour les casiers. Il y a encore des problèmes sur le vol des prises et du matériel ».

Au conseil d'administration, une démission et quatre nouveaux membres intègrent le bureau : Pascal Coulon, Carlo Monarca, Gilbert Le Roux, Murielle Migliavacca. La cotisation par adhérent s'élève à 37 € « dont 15 € pour l'amicale, 4 € pour la SNSM et 18 € pour la FNPP. »

